

CIAS VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-six, le deux mars, le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 26 **Quorum** : 14

Présents : 19

Ayant donné un Pouvoir : 02

Absents : 05

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 21

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Majorité absolue des suffrages

exprimés : 11

Date de la convocation :

16/02/2026

19 présent(e)s : M. Paul REGALLET, M. PARAVY Jean-Claude, M. ARGOUD Yves, Mme BOURBON Marie-Christine, M. CEVOZ-MAMI Christian, Mme FERRARI Myriam, Mme VERRIER Murielle, M. WALLE Olivier, Mme YACONO Céline, Mme BALITRAND Anne, Mme BARBOTIN Sonia, Mme BAZIN Janine, Mme CHAPUIS Agnès, Mme GAUTIN Catherine, M. HENAUX Raymond, Mme ASTIC Delphine, Mme CURTILLAT Christine, Mme THIERY Ghislaine, Mme COUDURIER Françoise.

02 pouvoirs : Mme JOURDAN Véronique à Mme CHAPUIS Agnès, M. REVEL Luc à M. REGALLET Paul.

05 absent(e)s : Mme ANDRE Valérie, M. CAGNIN Georges, M. PERSON Philippe, Mme SEVA Jacqueline, Mme MARTIN Marie-Ange.

OBJET : MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE – BUDGET LES TERRASSES

Vu Le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu Le Code de la santé publique ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 12 décembre 2025, votant le budget primitif 2026 du département ;

Vu l'arrêté 2026-ETSPA-002 du département portant fixation des tarifs de la résidence autonomie Les Terrasses ;

Considérant que le Conseil départemental arrête chaque année les tarifs des loyers des résidences autonomie ;

La grille tarifaire de la résidence autonomie Les Terrasses est modifiée comme suit :

TARIFS								
	2025		Augmentation de 2024 à 2025		2026		Augmentation de 2025 à 2026	
	HT	TTC			HT	TTC		
LOYERS								
F1 vide	902,78 €		34,72 €	4,00%	908,20 €		5,42 €	0,60%
F1 meublé	965,96 €		37,15 €	4,00%	971,76 €		5,80 €	0,60%
F2 vide	1 086,18 €		41,78 €	4,00%	1 092,70 €		6,52 €	0,60%
F2 meublé	1 187,90 €		45,69 €	4,00%	1 195,03 €		7,13 €	0,60%
REPAS								
Résidents	8,50 €		- €		8,50 €		- €	
Plateau repas soir	4,50 €		- €		4,50 €		- €	
Demi-pensionnaire	10,50 €		- €		10,50 €		- €	
Café	1,00 €		- €		1,00 €		- €	
Le plateau servi à l'appartement	1,50 €		- €		1,50 €		- €	
EHPAD - Par jour et par résident (3 repas & gouter)	19,00 €		4,00 €	26,67%	19,00 €		- €	
Repas accueil de jour	8,50 €		- €		8,50 €		- €	
Repas partenaires - repas complet à emporter dimanche					9,00000 €	9,49500 €		
Repas partenaires - repas complet à emporter semaine					7,00000 €	7,38500 €		
REPAS EXTERIEURS								
Personnel	4,50 €	4,95 €	0,45 €		4,50000 €	4,95000 €	- €	
Plat chaud	3,00 €	3,30 €	0,30 €		3,00000 €	3,30000 €	- €	
Plat chaud à emporter					3,00000 €	3,16500 €		
Hôtes de passages	15,00 €	16,50 €	1,50 €		15,00000 €	16,50000 €	- €	
Supplément dimanches et jours fériés	1,50 €	1,65 €	0,15 €		1,50000 €	1,65000 €	- €	
Repas de fêtes	28,00 €	30,80 €	2,80 €		28,00000 €	30,80000 €	- €	
ECOLES, CENTRES DE LOISIRS & CRECHES								
Centres de loisirs	4,50 €	4,75 €	0,25 €		4,50000 €	4,74750 €	- €	
Centre de loisirs Les Marmousets	4,50 €	4,95 €	0,45 €		4,50000 €	4,95000 €	- €	
Ecole primaire de St Genix	4,50 €	4,95 €	0,45 €				- 4,50 €	
Ecoles primaires/maternelles et maternelle de St Genix	4,50 €	4,75 €	0,25 €		4,50000 €	4,74750 €	- €	
Crèches - Plat	4,50 €	4,75 €	0,25 €		4,50000 €	4,74750 €	- €	
Crèches/centres - collation	0,85 €	0,90 €	0,05 €		0,85000 €	0,89675 €	- €	
Transport par école et par jour	6,50 €	6,86 €	0,36 €		6,50000 €	6,85750 €	- €	
Transport par crèches et par jour	6,50 €	6,86 €	0,36 €		6,50000 €	6,85750 €	- €	
ADMR								
Repas complet	7,00 €	7,39 €	0,39 €		7,00000 €	7,38500 €	- €	
Plat chaud	4,75 €	5,01 €	0,26 €		4,75000 €	5,01125 €	- €	
Potage	0,85 €	0,90 €	0,05 €		0,85000 €	0,89675 €	- €	
PRESTATIONS ANNEXES - Résidence Autonomie								
Ampoule	10,66 €		- €		10,66 €		- €	
Néon	10,00 €		- €		10,00 €		- €	
Abattant de WC	20,00 €		- €		20,00 €		- €	
Produit détartrage	20,78 €		20,78 €		20,78 €		- €	
Chasse d'eau	37,68 €		37,68 €		37,68 €		- €	
Robinet flotteur	17,07 €		17,07 €		17,07 €		- €	
Reproduction clé	29,00 €		29,00 €		29,00 €		- €	
Heure d'intervention service technique	25,75 €		25,75 €		25,75 €		- €	
PRESTATIONS ANNEXES - EHPAD et Résidence Autonomie								
Garde meuble (par jour)	10,00 €		10,00 €		10,00 €		- €	
Débarassage mobilier (dont évacuation déchèterie si besoin)	80,00 €		80,00 €		80,00 €		- €	
APPARTEMENTS 4EME ETAGE								
F2 - 40 m²	Variation selon l'indice publié par l'INSEE				Variation selon l'indice publié par l'INSEE			
F3 - 72 m²								

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE,
Par 21 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,**

➤ **APPROUVE ET AUTORISE** la modification de la grille tarifaire telle que présentée ;
➤ **MANDATE** le Président pour faire le nécessaire et pour signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de cette délibération.

Le Président,

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Le Président,
Paul REGALLET

